



Vous venez de présenter votre épagneul allemand à un expert confirmateur de la race et il a été déclaré apte à la confirmation.

Nous vous félicitons pour votre contribution à l'amélioration du cheptel de la race.

Quelles démarches devez-vous effectuer maintenant ?

- **Faire une photocopie du certificat de naissance et du formulaire de demande de confirmation annotés par l'expert confirmateur et les garder dans le dossier du chien**
- **Envoyer les originaux : certificat de naissance et formulaire de demande de confirmation accompagnés d'un chèque à l'ordre de la S.C.C. de**
 - **25 euros si la confirmation est au titre de la descendance (certificat de naissance français)**
 - **60 euros si la confirmation est au titre de l'importation (pedigree étranger)**
 - **60 euros si la confirmation est à titre initial (pas de pedigree)**

À l'adresse suivante :

Société Centrale Canine

Service LOF - Confirmation

155 avenue Jean Jaurès

93535 AUBERVILLIERS cedex

Le pedigree définitif vous sera adressé dans un délai moyen de 6 semaines

Vous avez fait confirmer votre chien car vous projetez de le faire reproduire un jour. N'oubliez pas, dans ce cas, de vous conformer au règlement d'élevage du CFEML.

Profitez de la possibilité qui vous est proposée aujourd'hui de faire le test A.D.N. de votre chien.

En plus de la confirmation, vous devez faire pratiquer une radio pour contrôler que votre chien n'est pas atteint de dysplasie qui est une tare héréditaire transmissible.

Il est également nécessaire de vous assurer que ce futur reproducteur a bien les qualités naturelles d'un chien d'arrêt polyvalent en le présentant à un Test d'Aptitudes Naturelles (TAN)

Quand votre chien aura satisfait à tous ces tests il pourra être coté 2/6 sur la grille de cotation des reproducteurs de la Centrale Canine

Vous trouverez tous les renseignements sur le site du CFEML www.cfeml.com